

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-AC419

présenté par

Mme Piron, M. Patrier-Leitus, M. Fait et Mme Spillebout

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	93 622 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	93 622 000
Enseignement technique agricole	0	0
Nouvelle ligne de programme (<i>ligne nouvelle</i>)	0	0
TOTAUX	93 622 000	93 622 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de préserver 2 000 équivalents temps plein (ETP) d'enseignants dans le premier degré public, parmi les 3 155 postes qui doivent être supprimés.

Pour cela, il prévoit une augmentation de 93 622 000 d'euros (en AE et CP) répartie pour moitié sur l'action n° 1 « Enseignement pré-élémentaire » et, pour l'autre moitié, sur l'action n° 2 « Enseignement élémentaire » du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré ». Pour se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finances, il implique une diminution de 93 622 000 euros (en AE et CP) du programme 214 « Soutien de la politique de l'Éducation nationale ».

La baisse du nombre d'enseignants en France est un phénomène alarmant qui ne fait que s'aggraver au fil des années. L'année dernière, le projet de loi de finances 2024 prévoyait la suppression de 2 500 postes d'enseignants. La justification avancée, fondée sur la baisse démographique, était la même.

À cela s'ajoute un taux de remplacement de plus en plus insuffisant. Or, cela affaiblit gravement la continuité pédagogique, notamment dans les zones rurales et les quartiers prioritaires, où les besoins sont pourtant les plus criants.

Ces difficultés de recrutement sont exacerbées par la crise des vocations, avec des concours de l'Éducation nationale qui peinent à attirer de nouveaux enseignants : en 2023, plus de 3 000 postes de professeurs n'ont pas été pourvus.

Cette réduction du nombre de postes d'enseignants serait justifiée par la baisse démographique, car 97 000 élèves de moins sont attendus pour la rentrée 2025. Toutefois, la baisse démographique devrait être perçue non comme une excuse pour réduire les moyens, mais comme une opportunité unique de réduire les effectifs par classe, un enjeu crucial pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Cette réalité de la réduction du nombre d'enseignants crée une incohérence entre les objectifs affichés et les moyens mis en œuvre. La priorité ne devrait donc pas être de faire des économies sur l'éducation, mais d'investir dans des conditions d'apprentissage optimales, particulièrement dans un contexte où des réformes ambitieuses en matière d'éducation sont attendues.

La réduction du nombre d'enseignants devant les élèves, tant au premier qu'au second degré, ayant déjà eu lieu ces dernières années, a entraîné de nombreuses fermetures de classes et suscite toujours des inquiétudes croissantes concernant la qualité de l'éducation. Il est donc important de rationaliser également les effectifs au sein de l'administration centrale et des services déconcentrés.